



LES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

L'Agenda 21 scolaire met l'accent sur la responsabilité des différents acteurs de la communauté scolaire et sur la participation active des élèves. Elle engage l'adhésion de la direction de l'établissement.

- **Le chef d'établissement** : L'implication de la direction est essentielle. Il est le garant du démarrage du projet dans la mesure où il le valide, octroie les ressources humaines et financières. Il peut avoir un rôle de soutien en stimulant ou orientant le comité de pilotage et en rappelant les objectifs à la communauté scolaire.
- **Le coordonnateur** : son rôle va de la coordination à la conduite de la démarche en passant par la motivation et la mobilisation des acteurs sans oublier la communication. Ce rôle doit être défini et reconnu par la direction de l'établissement. Il organise et anime les réunions pour qu'elles soient le plus participatives et démocratiques.
- **L'élève** : dans cette démarche, l'élève est considéré comme décideur et acteur de changement pour modifier l'environnement dans lequel il évolue. L'élève doit être partie prenante du projet dès le départ. Il doit participer à la réalisation du diagnostic, à l'identification des enjeux et à la proposition d'actions d'amélioration. Il doit être acteur des actions mises en œuvres et participer à leur évaluation.
- **Les professeurs des écoles ou les enseignants** : Leur rôle est également primordial ; chacun dans sa discipline peut trouver une clé d'entrée pour aborder la question du développement durable et de ses enjeux auprès de ses élèves. Le professeur principal coordonne l'équipe enseignante de chaque classe et joue un rôle de médiation entre les parents, les professeurs, les élèves et l'administration. Il peut jouer également le rôle d'accompagnateur auprès de ses élèves pendant la durée du diagnostic.
- **Le gestionnaire** : Il est responsable des questions financières, de l'organisation de la demi-pension et il dirige le personnel ATOS. Il peut donc agir directement sur les achats et la qualité de vie. Il renseigne plus précisément le document d'indicateurs techniques d'après les différents documents des prestataires (factures).
- **Le documentaliste** est responsable du centre de documentation et d'information (CDI) de l'établissement, il gère toute la documentation pédagogique mise à la disposition des enseignants et des élèves. De part sa fonction, il peut contribuer à la culture du développement durable des élèves et mettre à disposition un lieu d'échange pour les élèves.
- **Le conseiller principal (et les assistants) d'éducation** : Ils travaillent auprès des enseignants pour assurer soutien scolaire, initiation à l'informatique, encadrement, etc. prend en charge les problèmes quotidiens dits de " vie scolaire " : discipline, absences, retards, etc. Il peut jouer un rôle de médiateur et d'interface entre les élèves, l'administration et les professeurs.
- **Les surveillants ou les animateurs** : ils assurent l'encadrement des élèves aux interclasses de midi et après la classe. Ils peuvent répondre aux interrogations des élèves dans le cadre du diagnostic.
- **Les équipes médicosociales** : assistantes sociales, secrétaires médicales et sociales, infirmières, médecins scolaire. A l'écoute des élèves et tenue au secret professionnel, ils peuvent parfois partagé leur temps entre plusieurs établissements. Ils seront des interlocuteurs privilégiés pour les question de santé et d'alimentation, mais aussi de solidarité locale.
- **Le conseiller d'orientation-psychologue (co-psy)** conseille les élèves sur leurs choix d'orientation. Il travaille pour plusieurs établissements et dépend d'un centre d'information et d'orientation (CIO). Il peut jouer un rôle essentiel dans les enjeux sociaux (lutte contre l'exclusion, solidarité locale,...).
- **Les parents d'élève** : les représentants des parents d'élèves participent à la consultation. Ils peuvent proposer et encadrer des initiatives à réaliser dans le cadre du plan d'action. Ils peuvent porter la démarche développement durable dans le milieu familial.